Nations Unies A/HRC/40/NGO/20*

Assemblée générale

Distr. générale
13 février 2019

Français seulement

Conseil des droits de l'homme
Quarantième session
25 février-22 mars 2019
Point 3 de l'ordre du jour
Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris les droits au développement

Exposé écrit** présenté par l'Association du développement et de la promotion de droits de l'homme, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[11 février 2019]

* Nouveau tirage pour raisons techniques (28 février 2019).
** Publié tel quel, dans la/les langue(s) de soumission seulement.

GE.19-02238 (F)
1902238

Merci de recycler

Monsieur le rapporteur sur les questions des minorités

Monsieur le rapporteur,

La présidente de l'association du Développement et de la Promotion de Droits de l'Homme se félicite de l'occasion qui lui est offerte pour contribuer au dialogue interactif avec le rapporteur sur les questions des minorités a la 40éme session du conseil des droits de l'homme , comme elle saisit cette grande opportunité de féliciter l'Etat Mauritanien pour les réalisations notoires en matière de promotion et de protection des droits de l'homme

Dans ce contexte il est a signaler que la Mauritanie a accordée une grande priorité et importance particulière d'intérêt et attention a la protection des droits de l'homme de manière général et ceux des droit de l'enfant de façon spécifique

La ratification des instruments internationaux relatifs aux droits de l'enfant et l'avènement de la démocratie en 1991 ont largement contribue a la création d'un environnement nécessaire Pour le développement des enfants.

Les reformes menées depuis lors ont permis de réunir plusieurs conditions adéquates ; c'est notamment le cas de l'adoption du code du statut personnel .de la loi rendant l'enseignement de base obligatoire et l'éclosion d'un mouvement associatif défendant les droits de l'enfant ;

La Mauritanie a ratifie la convention des droits de l'enfant pour le respect des droits de l'enfant conformément a L'OPPE.

Une stratégie nationale de protection de l'enfant SNPE a été élaborée par arrête numéro 1253 du 19 mai 2010

La convention 2005 -015 du 05 Décembre 2005Portant protection pénale de l'enfant et la loi numéro 024 2018 du 21 Juin portant code général de la protection de l'enfant

Par décret numéro 051/2017 portant création du conseil national de l'enfance.

Voici les exemples concrets relatifs aux mesures prises pour améliorer la situation de l'enfant

- La création de la table régionale de protection de l'enfant
- la création d'un parlement des enfants
- Le conseil municipal de l'enfance
- La stratégie nationale de gestion de la migration
- La coordination et le plaidoyer pour les droits de l'enfant
- La stratégie de protection sociale

Monsieur le rapporteur,

L'arrêté 1253 du 1er Mai 2010 visant une approche intégrée d'offres de services de qualité aux enfants en situation de vulnérabilité ; a travers la mise en place des systèmes de protection sur l'initiative du Ministère des affaires sociales l'enfance et de la famille MASEF avec l'appui techniques et financiers dont Unicef et TDH-L.

La convention des droits de l'enfant et priorise le principe selon lequel l'enfant doit être associe aux prises de décisions le concernant.

L'engagement de la Mauritanie pour la protection des droits de l'enfant se caractérisé. Par la mise en place de différentes structures spécialisées en la Matière et la création de certaines institutions subsidiaires relatives surtout a ses couches vulnérables.

Les conditions de l'enfant ont beaucoup évolués ; 56 % des enfants identifies ont été référés et ont eu accès aux services intégrés de protection.

Nous félicitons le gouvernement Mauritanien et les partenaires de développement de leurs volontés et engagement pour ses résultats remarquable et l'évolution contre Ie travail des enfants, le Mariages précoces des filles et l'excision

Nous recommandons à l'Etat partie :

La poursuite des efforts entrepris dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants, le Mariages précoces des filles, l'excision et les déperditions scolaires

Exhortons

Le rapporteur sur les questions des minorités de recommander aux différents partenaires techniques et financiers d'aider la Mauritanie afin de promouvoir et protéger les droits de l'homme

Nouakchott le 29 Janvier 2019